



Association Pour la Protection du Patrimoine des Gorges de l'Escaumel – Comiac – Calviac – Lamativie (APPGE)

4 - Le bail emphytéotique de 50 ans et ses conséquences

- La **justice** a estimé que l'implantation d'éoliennes à proximité d'une maison pouvait **justifier l'annulation pure et simple de la transaction.**
- Pourquoi** les promoteurs éoliens louent-ils la terre au lieu de l'acheter ? Parce que ce sera au propriétaire du terrain de payer le démantèlement !
- Une parcelle agricole devient une parcelle industrielle lorsqu'une éolienne y est construite.

☞ Qui payera la démolition en fin de vie ?

Un devis de démontage d'une éolienne nous est parvenu, il est de **413 751,78 €** et a été établi le 6 mars 2014 par la société CARDEM !

- ☞ Lorsqu'un Groupement Foncier Agricole (GFA) concède un bail emphytéotique sur une de ses parcelles pour l'implantation d'une éolienne, les associés porteurs de parts perdent le bénéfice de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit **sur la totalité des parts qu'ils détiennent dans le GFA.**



Projet d'un parc industriel d'Aérogénérateurs de grande hauteur à Comiac

Les raisons d'être contre



1) Localement

- ☞ L'inquiétude pour la vie touristique
- ☞ Les dangers pour l'élevage (porcin, ovin ou bovin)
- ☞ La stérilisation des terres et la pollution des zones aquifères
- ☞ Les dangers pour la biodiversité aviaire
- ☞ Les profits financiers du promoteur

2) Plus généralement

- ☞ L'intermittence
 - La production éolienne insuffisante
 - L'inutilité de l'éolien pour la baisse du CO₂

3) Les nuisances environnementales

- Une éolienne n'est pas écologique
- Les destructions de paysage

4) Le bail emphytéotique et ses conséquences

- La diminution du prix de vente de l'immobilier
- Les obligations du propriétaire
- Qui payera la démolition en fin de vie ? La commune ?

Vous pourrez trouver les justifications des affirmations de ce flyer sur le site de l'APPGE :

<http://appgecomiac.for-lac.com/pages/le-saviez-vous/comiac.html>

Site de l'APPGE : <http://appgecomiac.for-lac.com>

Contact : appge-comiac@laposte.net

1 - Localement

☞ L'inquiétude pour la vie touristique :

- Lors du conseil municipal du 13 mars, l'un des élus s'est étonné de la non-prise en compte du doublement du niveau sonore ce qui impactera le « Camping des 3 sources », à Calviac.
- Les gîtes vont perdre leur label du fait de la présence des éoliennes.

☞ Les dangers pour l'élevage (porcin, ovin ou bovin) par exemple :

- En Pologne, déficit de croissance pour les porcs, en Australie, déficit d'agnelage ; en Allemagne, gestation difficile pour les bovidés ; au Danemark, fœtus mal formés dans un élevage de visons...
- la liste n'est pas exhaustive voir les justifications sur :

<http://appgecomiac.for-lac.com/pages/le-saviez-vous/nuisances-mammiferes.html>

☞ La stérilisation des terres et la pollution des zones aquifères

- La maire de Chaussée sur Marne et conseillère de Grand-Est, **Mme Pestre**, dénonce la stérilisation des sols : les 1500 tonnes de béton et les 60 tonnes d'acier resteront dans le sol ! **Pour un socle de béton, c'est plus de 60 camions qui viendront déverser le béton.**
- La loi n'obligeant pas d'enlever le socle de béton et de ferrailles en fin de vie, **le propriétaire du terrain sera responsable de la pollution** des zones aquifères.
- Et ne parlons pas de la destruction des forêts par l'obligation de créer des routes pour supporter les camions et les grues de de 75 tonnes.



☞ Les profits financiers du promoteur

Le promoteur recevra 1,4 million d'euros par an payés par ENGIE et donc par nous avec la CSPE qui **se trouve sur toutes les factures d'électricité, de gaz ou les taxes sur l'essence ou le gasoil !**

2 - Plus généralement l'éolien n'est pas écologique

☞ La production éolienne est intermittente

- En 2017, la capacité installée de l'éolien représentait 10,4% de la capacité totale, mais n'a produit que 4,5% de la production totale !
- Lors des pics de consommation par exemple
 - le 8 /02/18 à 19h, **l'éolien produisait 1,1% de la production totale !**
 - le 26/07/18 à 12h45, **l'éolien produisait 0,81% de la production totale !**

☞ l'éolien ne diminue pas le CO₂

- Entre 2014 et 2017, la production moyenne de CO₂ par kWh a augmenté de 110% pour atteindre une moyenne de **74 g** de CO₂ par kWh
- L'Allemagne, malgré ses nombreuses éoliennes est en moyenne à **350g**, l'Angleterre **300g** et l'Espagne **150g**.
- Le 18 /01/ 2018 au Bundestag, la députée allemande **Sandra Wesser**, relève l'inutilité de l'éolien pour diminuer la production de CO₂ et le coût payé par les Allemands pour se débarrasser de la trop grande production d'électricité lors des fêtes de Noël !

3 - Les nuisances environnementales et écologiques

- ☞ Le journal La Croix du 13/03/2018 signale que les recommandations européennes (Eurobats) préconisant une distance de **plus de 200 mètres de toute lisière arborée** ne sont pas respectées en France !
- ☞ **Le bilan écologique** de l'extraction des métaux rares est déplorable : voir sur le site le reportage de la télévision australienne.
- ☞ **La biodiversité en danger** : dans le Périgord Noir un promoteur a établi une demande (Cerfa N° 13 614*01) de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, cela concernait **70 espèces protégées !**

